

2023 – 24

REPUBLIQUE FRANCAISEDEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
Mairie de LA CHAISE-DIEU

Séance du 5 avril 2023, au lieu habituel, à 20h00
 Date de la convocation : 29 mars 2023
 Président de séance : M. André BRIVADIS
 Maire,

<u>Nombre de conseillers</u>
- en exercice : 13
- présents : 12
- votants : 13
- absents : 0

Liste des membres : M. BRIVADIS André, Maire, M GIBERT Stéphane, M. LAVERROUX Yannick, M BLANCHEFORT Fabien, Mme SAVINEL Armelle, Adjoints, M. PHILBEE Paul, M. FAIVRE Thierry, M. MARION Olivier, M. VIALANEIX Bernard, Mme SCIORTINO Pascale, M. PHILIPON Pierre, M. SPECEL Gérard,

Procuration :

Mr WENGER Stéphane a donné procuration à M. BRIVADIS André

Secrétaire de séance : M. PHILIPON Pierre

2023 – 24 : Affectation du résultat Budget ALSH

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022,
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022,
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédent du signe + (excédent) ou - (déficit)	8 980,95
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédent du signe + (excédent) ou - (déficit)	30 729,74
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	39 720,69
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-2 816,50
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédent du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	2 916,50
AFFECTATION =C. = G. + H.	39 720,69
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	2 916,50
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	36 804,19
DEFICIT REPORTÉ D 002 (4)	

2023 – 24

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité ouvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Le Conseil municipal vote l'affectation du résultat comme détaillé ci-dessus.

Le Maire
André BRIVADIS



Le secrétaire de séance

A handwritten signature enclosed in an oval shape.

	Nombre de votants	13
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13